



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
4 avril 2024

**Délibération n° DCM24-04-10P17
Finances – Plaine des jeux de l'Estagnol – Création
de l'autorisation de programme n° 916**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Georges Elnecave

Par délibération du 7 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement d'une aire sportive et de loisirs dans la plaine de l'Estagnol pour un cout évalué à 1 001 000 € HT, porté à 1 050 000 € HT études comprises, soit un total de 1 260 000 € TTC.

La réalisation de cette opération ayant nécessairement un caractère pluri annuel, il est envisagé de créer une autorisation de programme pour planifier les crédits nécessaires annuellement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- de créer l'autorisation de programme n° 916 concernant la plaine des jeux de l'Estagnol, d'un montant global de 1 260 000 € TTC, moyennant la répartition des crédits de paiement comme suit :

2024	2025	TOTAL
108 000 €	1 152 000 €	1 260 000 €

- de dire que les crédits correspondants seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 22 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 23 voix POUR, 1 voix CONTRE [M. P. Javourey représenté par Mme C. Blaho-Poncé] et 4 ABSTENTIONS [Mme M. Passieux, Mme C. Blaho-Poncé, Mme P. Médiani représentée par Mme M. Passieux, M. F. Rugani]),

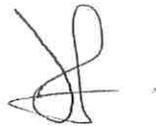
DECIDE de créer l'autorisation de programme n° 916 concernant la plaine des jeux de l'Estagnol, d'un montant global de 1 260 000 € TTC, moyennant la répartition des crédits de paiement comme suit :

2024	2025	TOTAL
108 000 €	1 152 000 €	1 260 000 €

DIT que les crédits correspondants seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE